

# FLASH ÉCONOMIE

## RECHERCHE ÉCONOMIQUE

15 février 2013 – N° 154

### Quels sont les problèmes avec les taux d'endettement public élevés ?

*Dans beaucoup de pays de la zone euro, le taux d'endettement public va se stabiliser à un niveau extrêmement élevé, ce qui pose la question de la soutenabilité de cette situation, de la capacité à éviter une restructuration des dettes publiques.*

*Puisque les pays de la zone euro doivent assurer à la fois leur solvabilité budgétaire et leur solvabilité extérieure, un taux d'endettement public élevé a trois conséquences indésirables :*

- il reporte la richesse du pays du financement du capital du secteur privé vers le financement de la dette publique (effet de stock) ; d'où une perte de croissance par effet d'éviction du capital du secteur privé ;*
- il force le pays à avoir un excédent budgétaire primaire élevé, d'autant plus que le taux d'endettement public élevé fait monter la prime de risque souverain, d'où soit une hausse des impôts (ce qui, en fonction des choix faits, peut affecter la croissance), soit une baisse des dépenses publiques (ce qui peut toucher des dépenses utiles) ;*
- si une partie importante de la dette publique est détenue par des non-résidents, le pays doit réduire sa demande intérieure pour générer un excédent commercial qui couvre les intérêts élevés à verser au reste du monde.*

RECHERCHE ECONOMIQUE  
Rédacteur :  
Patrick ARTUS

RECHERCHE ÉCONOMIQUE

BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE / ÉPARGNE / SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

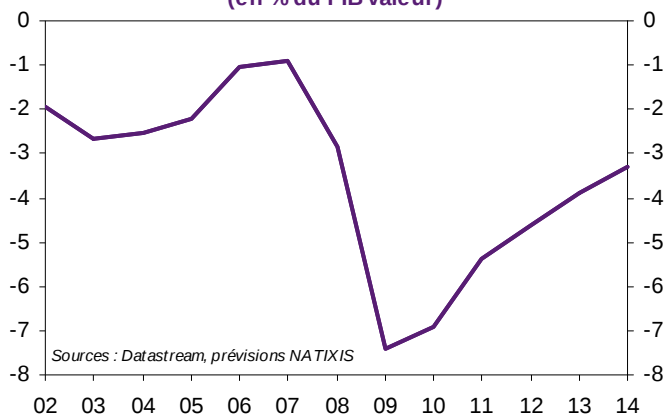


**Stabilisation des taux d'endettement publics à un niveau élevé dans la zone euro (hors Allemagne)**

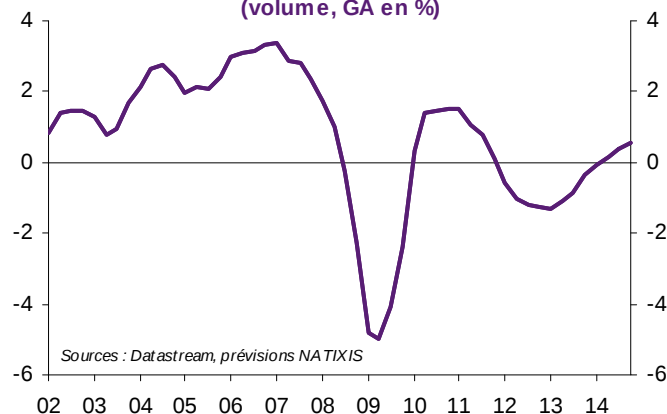
Regardons la zone euro hors Allemagne. Avec :

- la lenteur de la réduction des déficits publics (graphique 1a) avec la faiblesse de la croissance (graphique 1b) ;
- le maintien de taux d'intérêt à long terme supérieurs au taux de croissance (graphique 2a), avec une croissance potentielle très faible (graphique 2b), de l'ordre de 0,5% par an, le taux d'endettement public continue à augmenter (graphique 3) et ne va se stabiliser dans le futur qu'à un niveau très élevé : autour de 106% du PIB en 2013 probablement.

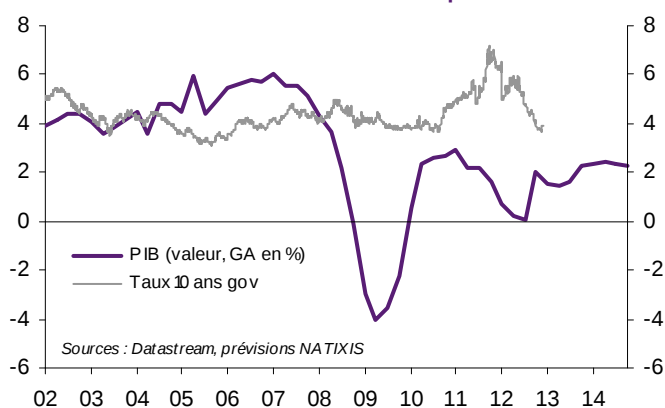
**Graphique 1a**  
Zone euro hors Allemagne : déficit public  
(en % du PIB valeur)



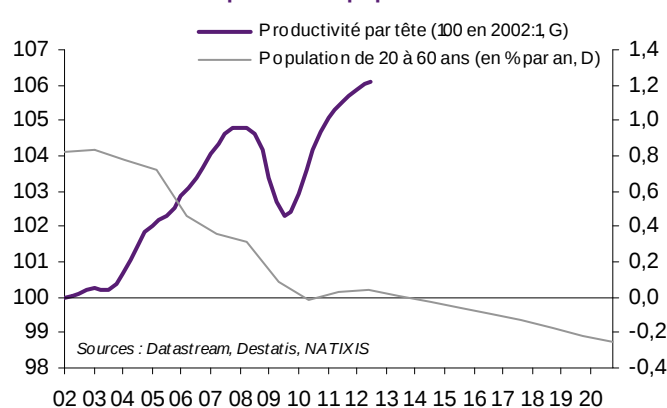
**Graphique 1b**  
Zone euro hors Allemagne : croissance du PIB  
(volume, GA en %)



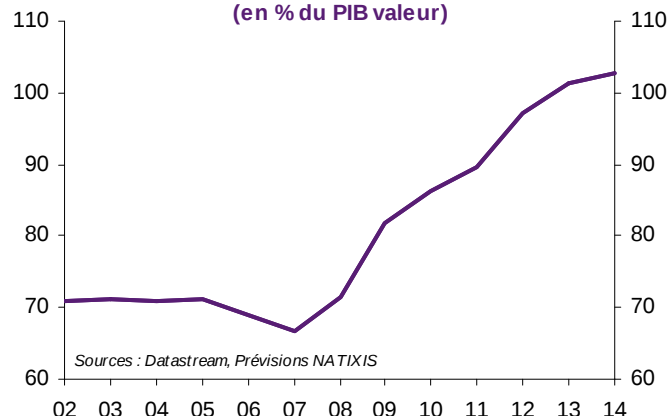
**Graphique 2a**  
Zone euro hors Allemagne : PIB en valeur et  
taux d'intérêt à 10 ans sur les emprunts d'Etat



**Graphique 2b**  
Zone euro hors Allemagne : productivité  
par tête et population



**Graphique 3**  
Zone euro hors Allemagne : dette publique  
(en % du PIB valeur)



Une question évidente se pose alors : **une situation où le taux d'endettement public est aussi élevé est-elle soutenable, ou bien conduit-elle nécessairement à une restructuration des dettes publiques ?** Il faut alors s'interroger sur **les effets néfastes des taux d'endettement public élevés.**

### Les trois effets néfastes des taux d'endettement public élevés

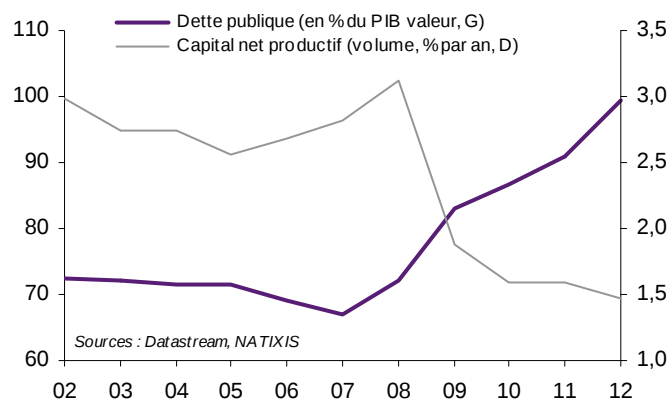
#### 1. Eviction du capital du secteur privé

On part ici de l'identité comptable :

$$\text{Epargne cumulée} = \text{Dettes publiques} + \text{Capital du Secteur Privé}$$

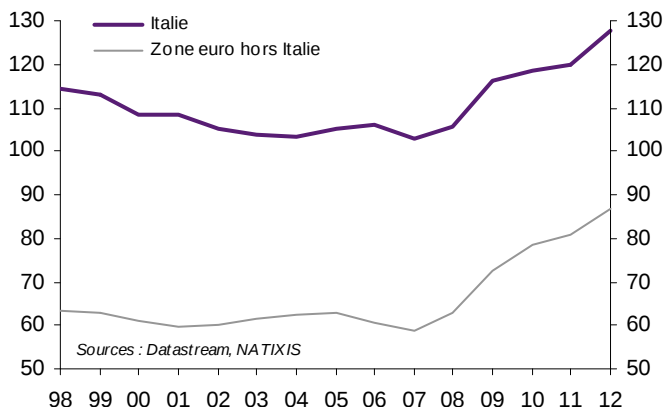
Si la dette publique est élevée, **la richesse du pays** (son épargne cumulée) **est davantage utilisée pour financer la dette publique et est moins disponible pour financer le capital du secteur privé, dont le capital productif des entreprises** ; il y a éviction du capital productif par la dette publique. On voit aujourd'hui (**graphique 4**) que **la hausse de l'endettement public s'accompagne d'un freinage du capital productif**, mais il peut s'agir d'un effet cyclique.

**Graphique 4**  
**Zone euro hors Allemagne : dette publique et capital productif net**

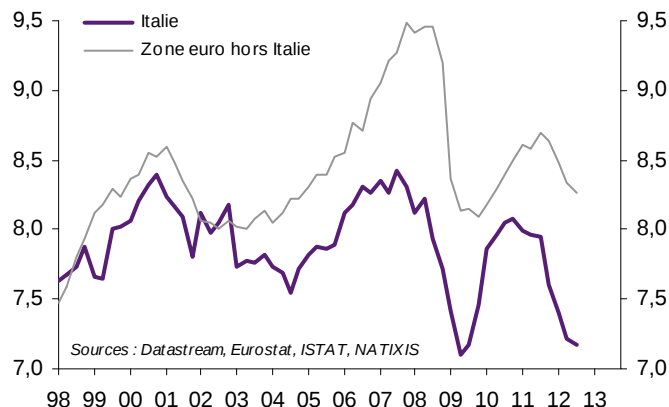


**L'Italie a depuis longtemps un taux d'endettement public élevé (graphique 5a).** Ceci a-t-il généré des différences visibles avec le reste de la zone euro ? La réponse est positive : **l'Italie investit moins, a moins de gains de productivité, accumule moins de capital (graphiques 5b/5c/5d/5e).**

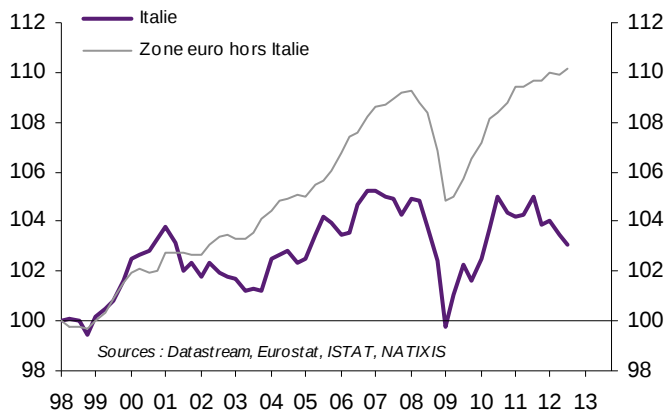
**Graphique 5a**  
**Dettes publiques (en % PIB valeur)**



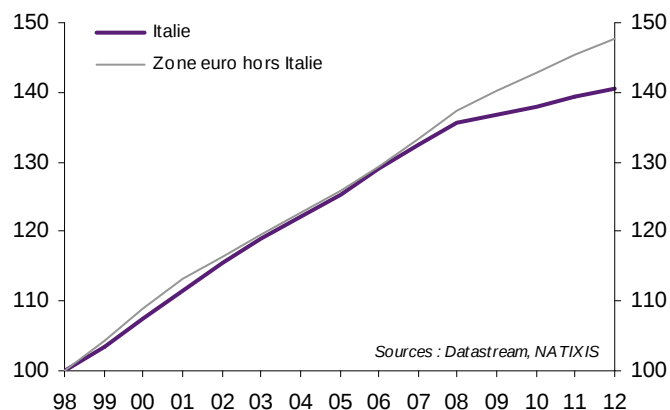
**Graphique 5b**  
**Investissement productif (volume, en % du PIB)**



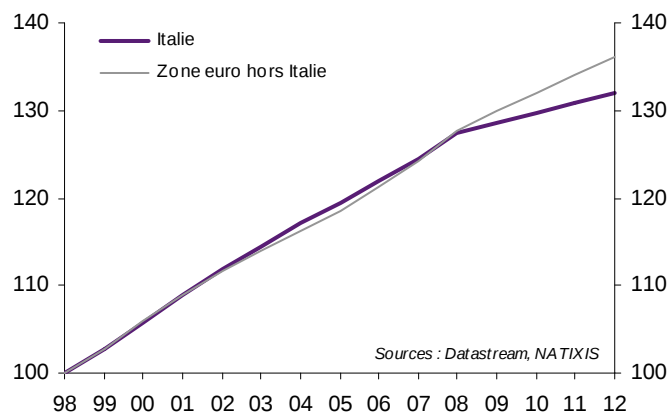
**Graphique 5c**  
**Productivité par tête (100 en 1998:1)**



**Graphique 5d**  
**Capital net volume (100 en 1998)**



**Graphique 5e**  
**Capital productif net volume (100 en 1998)**



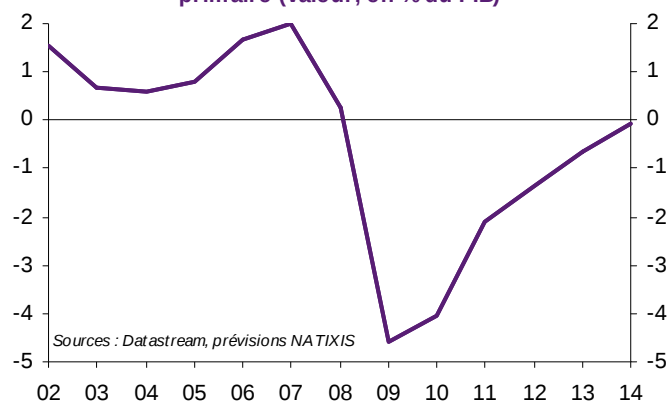
## 2. Excédent budgétaire primaire très élevé

L'excédent budgétaire primaire nécessaire pour stabiliser le taux d'endettement public est :

Excédent budgétaire primaire = dette publique X (taux d'intérêt à long terme – taux de croissance à long terme)

Quand on applique cela aujourd'hui à la zone euro hors Allemagne (graphique 2a et 3 plus haut) on trouve un excédent budgétaire primaire nécessaire de 3 points de PIB contre un déficit primaire de 0,7 point de PIB en 2013 (graphique 6).

Graphique 6  
Zone euro hors Allemagne : solde budgétaire  
primaire (valeur, en % du PIB)

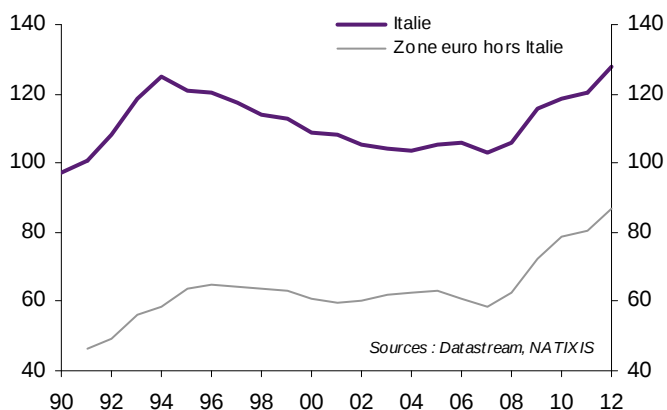


Quels sont les inconvénients associés à la nécessité d'avoir un excédent budgétaire primaire très élevé ?

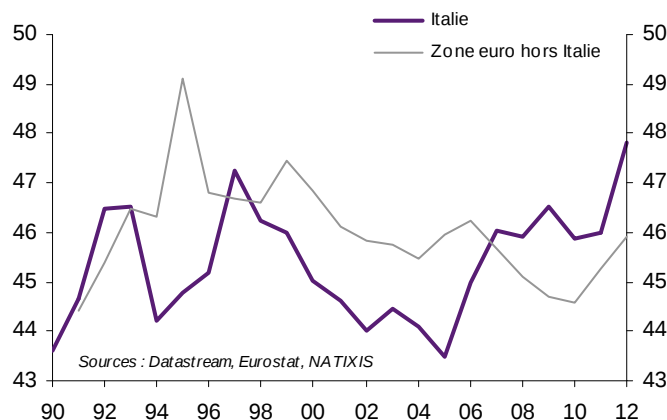
- la nécessité d'accroître la pression fiscale, ce qui peut réduire la croissance de long terme s'il s'agit d'impôts qui ont un effet négatif sur l'offre de biens et services. On pourrait évidemment imaginer **que l'Etat taxe ceux qui reçoivent les intérêts sur la dette publique**, mais c'est évidemment beaucoup trop compliqué à réaliser ;
- la nécessité de réduire les dépenses publiques autres que les intérêts sur la dette publique, ce qui peut avoir aussi un effet négatif sur la croissance de long terme s'il s'agit de dépenses utiles à la croissance (recherche, éducation).

Sur ces deux points, regardons à nouveau ici le cas de l'Italie, avec son taux d'endettement public très élevé (graphique 7a). La pression fiscale a beaucoup monté en Italie, l'investissement public et les dépenses de R&D et d'éducation supérieure sont faibles (graphiques 7b/7c, tableau 1).

Graphique 7a  
Dette publique (en % PIB valeur)



Graphique 7b  
Pression fiscale (en % du PIB valeur)



Graphique 7c  
Investissement public (en % du PIB valeur)

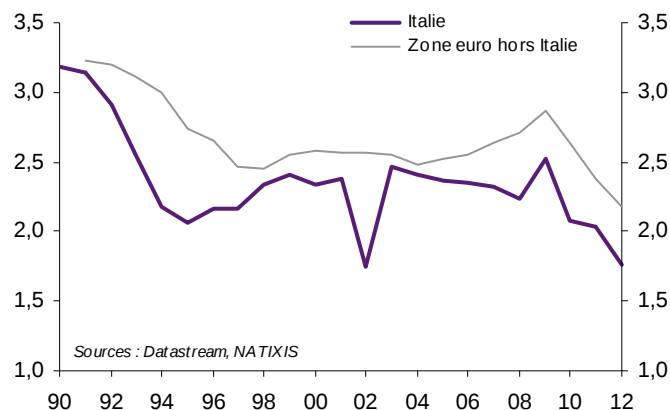


Tableau 1  
Dépenses de R&D totales (en % du PIB)

|                       | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Italie                | 1,02 | 1,04 | 1,08 | 1,12 | 1,10 | 1,09 | 1,09 | 1,13 | 1,17 | 1,21 | 1,26 | 1,26 | 1,25 |
| Zone euro hors Italie | 2,05 | 2,07 | 2,08 | 2,09 | 2,09 | 2,06 | 2,05 | 2,08 | 2,08 | 2,17 | 2,28 | 2,28 | 2,33 |

Sources : Eurostat, OCDE, Principaux indicateurs de la science et de la technologie 2012, Natixis

Dépenses d'éducation supérieure par étudiant (en équivalents US \$ convertis sur la base des PPA)

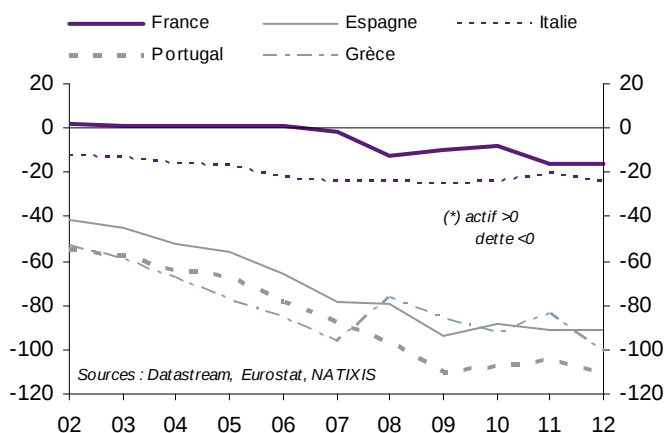
|                       | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007  | 2008  | 2009  |
|-----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|-------|
| Italie                | 7552 | 8065 | 8347 | 8636 | 8764 | 7723 | 8026 | 8725 | 8673  | 9553  | 9562  |
| Zone euro hors Italie | 6862 | 7311 | 7377 | 7757 | 8485 | 8785 | 9033 | 9530 | 10345 | 11407 | 11714 |

Sources : OCDE, Regard sur l'éducation 2012, Natixis

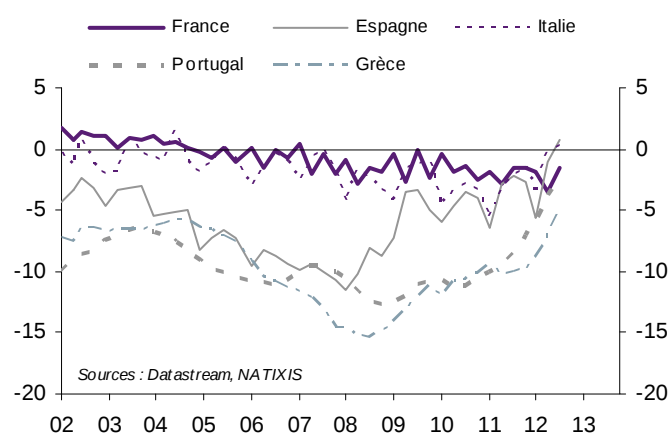
### 3. Nécessité de dégager un excédent commercial

Les pays de la zone euro (hors Allemagne) doivent aussi assurer leur solvabilité extérieure, c'est-à-dire stabiliser leur dette extérieure (graphique 8), ce qui leur impose d'avoir un déficit de leur balance courante (graphique 9) qui soit inférieur à (Dette extérieure X croissance en valeur), soit aujourd'hui 1,2% du PIB en moyenne pour les pays ayant une dette extérieure.

Graphique 8  
Actif ou dette extérieurs nets\*(en % du PIB)



Graphique 9  
Balance courante (en % du PIB)



Or, les pays de la zone euro ont une partie importante de leur dette publique détenue par les non-résidents (tableau 2). Une dette publique élevée signifie donc des intérêts importants payés au reste du monde, d'où, puisqu'il ne faut pas dégrader la balance courante, la nécessité d'améliorer la balance commerciale, puisque :

Balance courante = Balance commerciale des biens et services + échanges de revenus avec le Reste du Monde\*

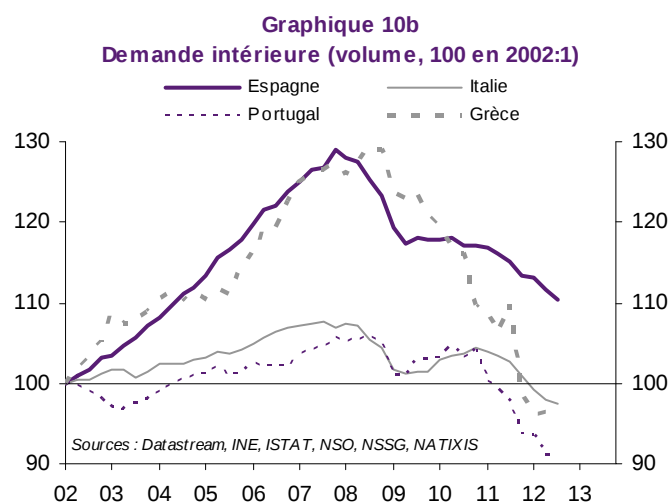
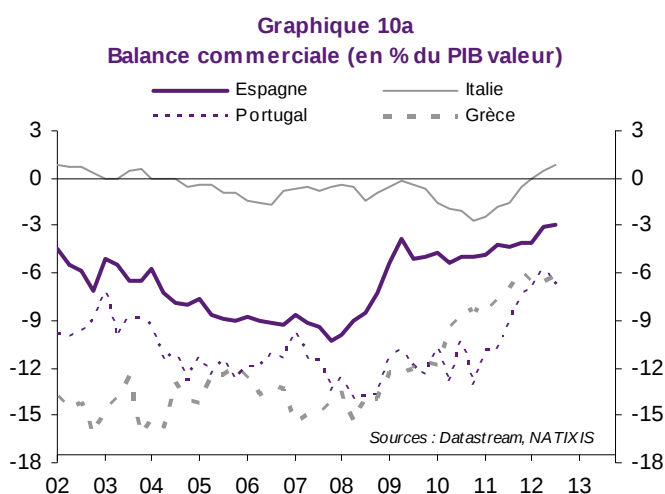
\*ce qui inclut les intérêts payés sur la dette publique détenue par les non-résidents

**Tableau 2**  
**Pourcentage de la dette Publique détenue par les non-résidents (2012)**

|           |    |
|-----------|----|
| Allemagne | 72 |
| France    | 63 |
| Espagne   | 36 |
| Italie    | 41 |
| Grèce     | 36 |
| Portugal  | 52 |
| Irlande   | 72 |
| Pays-Bas  | 72 |
| Belgique  | 55 |
| Autriche  | 82 |
| Finlande  | 92 |

Sources : PDMA, AFT, Tesoro Publico, Banca d'Italia, NTMA, Eurostat, Natixis

L'amélioration de la balance commerciale, comme on le voit aujourd'hui dans les pays du Sud de la zone euro, impose une contraction de la demande intérieure (graphiques 10a/10b).



**Synthèse : ne pas forcément croire que l'endettement public de la zone euro va être supportable**

Le taux d'endettement public de la zone euro hors Allemagne devrait augmenter jusqu'à 106% du PIB en 2016. On imagine rarement que ce niveau d'endettement public pourrait être insupportable. Nous avons pourtant rappelé les trois effets néfastes d'un taux d'endettement public très élevé :

- éviction du capital productif ;
- nécessité d'accroître la pression fiscale et de réduire les dépenses publiques, autres que les intérêts sur la dette, d'où risque de réduction de la croissance potentielle ;
- nécessité de comprimer la demande intérieure pour dégager un excédent commercial qui couvre les intérêts payés aux détenteurs non-résidents de la dette publique.

## AVERTISSEMENT / DISCLAIMER

Ce document et toutes les pièces jointes sont strictement confidentiels et établis à l'attention exclusive de ses destinataires. Ils ne sauraient être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis. Si vous recevez ce document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à l'expéditeur.

**Ce document a été préparé par nos économistes. Il ne constitue pas un rapport de recherche indépendant et n'a pas été élaboré conformément aux dispositions légales arrêtées pour promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement. En conséquence, sa diffusion n'est soumise à aucune interdiction prohibant l'exécution de transactions avant sa publication.**

La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne acceptent d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document et toutes les pièces jointes sont communiqués à chaque destinataire à titre d'information uniquement et ne constituent pas une recommandation personnalisée d'investissement. Ils sont destinés à être diffusés indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Ce document et toutes les pièces jointes ne constituent pas une offre, ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription. Ce document ne peut en aucune circonstance être considéré comme une confirmation officielle d'une transaction adressée à une personne ou une entité et aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que cette transaction sera conclue sur la base des termes et conditions qui figurent dans ce document ou sur la base d'autres conditions. Ce document et toutes les pièces jointes sont fondés sur des informations publiques et ne peuvent en aucune circonstance être utilisés ou considérés comme un engagement de Natixis, tout engagement devant notamment être soumis à une procédure d'approbation de Natixis conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations figurant dans ce document ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation. De plus, les avis, opinions et toute autre information figurant dans ce document sont indicatifs et peuvent être modifiés ou retirés par Natixis à tout moment sans préavis.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment et sans préavis, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Natixis, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Les opinions, avis ou prévisions figurant dans ce document reflètent, sauf indication contraire, celles de son ou ses auteur(s) et ne reflètent pas les opinions de toute autre personne ou de Natixis.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans la présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Natixis est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Natixis est agréée par l'ACP en France et soumise à l'autorité limitée du Financial Services Authority au Royaume Uni. Les détails concernant la supervision de nos activités par le Financial Services Authority sont disponibles sur demande.

Natixis est agréée par l'ACP et régulée par la BaFin (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Allemagne. Le transfert / distribution de ce document en Allemagne est fait(e) sous la responsabilité de NATIXIS Zweigniederlassung Deutschland.

Natixis est agréée par l'ACP et régulée par la Banque d'Espagne (Bank of Spain) et la CNMV pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Espagne.

Natixis est agréée par l'ACP et régulée par la Banque d'Italie et la CONSOB (Commissione Nazionale per le Società e la Borsa) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Italie.

Natixis ne destine la diffusion aux Etats-Unis de cette publication qu'aux « major U.S. institutional investors », définis comme tels selon la **Rule 15(a) (6)**. Cette publication a été élaborée et vérifiée par les économistes de Natixis (Paris). Ces économistes n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement professionnel en tant qu'économiste auprès du NYSE et/ou du NASD et ne sont donc pas soumis aux règles édictées par la FINRA.

This document (including any attachments thereto) is confidential and intended solely for the use of the addressee(s). It should not be transmitted to any person(s) other than the original addressee(s) without the prior written consent of Natixis. If you receive this document in error, please delete or destroy it and notify the sender immediately.

**This document has been prepared by our economists. It does not constitute an independent investment research and has not been prepared in accordance with the legal requirements designed to promote the independence of investment research. Accordingly there are no prohibitions on dealing ahead of its dissemination.**

The distribution, possession or delivery of this document in, to or from certain jurisdictions may be restricted or prohibited by law. Recipients of this document are therefore required to ensure that they are aware of, and comply with, such restrictions or prohibitions. Neither Natixis, nor any of its affiliates, directors, employees, agents or advisers nor any other person accept any liability to anyone in relation to the distribution, possession or delivery of this document in, to or from any jurisdiction.

This document (including any attachments thereto) are communicated to each recipient for information purposes only and do not constitute a personalised recommendation. It is intended for general distribution and the products or services described therein do not take into account any specific investment objective, financial situation or particular need of any recipient. It should not be construed as an offer or solicitation with respect to the purchase, sale or subscription of any interest or security or as an undertaking by Natixis to complete a transaction subject to the terms and conditions described in this document or any other terms and conditions. Any undertaking or commitment shall be subject to Natixis prior approval and formal written confirmation in accordance with its current internal procedures. This document and any attachments thereto are based on public information.

Natixis has neither verified nor independently analysed the information contained in this document. Accordingly, no representation, warranty or undertaking, express or implied, is made to the recipients of this document as to or in relation to the accuracy or completeness or otherwise of this document or as to the reasonableness of any assumption contained in this document. The information contained in this document does not take into account specific tax rules or accounting methods applicable to counterparties, clients or potential clients of Natixis. Therefore, Natixis shall not be liable for differences, if any, between its own valuations and those valuations provided by third parties; as such differences may arise as a result of the application and implementation of alternative accounting methods, tax rules or valuation models. In addition, any view, opinion or other information provided herein is indicative only and subject to change or withdrawal by Natixis at any time without notice.

Prices and margins are indicative only and are subject to changes at any time without notice depending on inter alia market conditions. Past performances and simulations of past performances are not a reliable indicator and therefore do not predict future results. The information contained in this document may include the results of analysis derived from a quantitative model, which represent potential future events, that may or may not be realised, and is not a complete analysis of every material fact representing any product. The information may be amended or withdrawn by Natixis at any time without notice. More generally, no responsibility is accepted by Natixis, nor any of its holding companies, subsidiaries, associated undertakings or controlling persons, nor any of their respective directors, officers, partners, employees, agents, representatives or advisors as to or in relation to the characteristics of this information. The opinions, views and forecasts expressed in this document (including any attachments thereto) reflect the personal views of the author(s) and do not reflect the views of any other person or Natixis unless otherwise mentioned.

It should not be assumed that the information contained in this document will have been updated subsequent to date stated on the first page of this document. In addition, the delivery of this document does not imply in any way an obligation on anyone to update such information at any time.

Natixis shall not be liable for any financial loss or any decision taken on the basis of the information contained in this document and Natixis does not hold itself out as providing any advice, particularly in relation to investment services. In any event, you should request for any internal and/or external advice that you consider necessary or desirable to obtain, including from any financial, legal, tax or accounting advisor, or any other specialist advice, in order to verify in particular that the investment(s) described in this document meets your investment objectives and constraints and to obtain an independent valuation of such investment(s), its risks factors and rewards.

Natixis is authorised in France by the *Autorité de contrôle prudentiel* (ACP) as a Bank – Investment Services providers and subject to its supervision. Natixis is regulated by the AMF in respect of its investment services activities.

Natixis is authorised by the ACP in France and subject to limited regulation by the Financial Services Authority in the United Kingdom. Details on the extent of our regulation by the Financial Services Authority are available from us on request.

Natixis is authorised by the ACP and regulated by the BaFin (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht) for the conduct of its business in Germany. The transfer / distribution of this document in Germany is done by / under the responsibility of NATIXIS Zweigniederlassung Deutschland.

Natixis is authorised by the ACP and regulated by Bank of Spain and the CNMV for the conduct of its business in Spain.

Natixis is authorised by the ACP and regulated by Bank of Italy and the CONSOB (Commissione Nazionale per le Società e la Borsa) for the conduct of its business in Italy.

This research report is solely available for distribution in the United States to major U.S. institutional investors as defined by **SEC Rule 15(a)(6)**. This research report has been prepared and reviewed by research economists employed by Natixis (Paris). These economists are not registered or qualified as research economists with the NYSE and/or the NASD, and are not subject to the rules of the FINRA.